



Lettre info Choc Electrique

13^{ème} édition || 16 mai 2015

Avant notre assemblée générale du 10 juin, faisons le point sur nos activités en séparant :

ce qui progresse ce qui n'avance pas l'obligation de démanteler nos chauffages

1) Ce qui progresse

C'est clairement votre soutien qui se manifeste de plusieurs façons :

- Au 30 avril, nous avons reçu un versement, cotisation et/ou don, de la part de 916 d'entre vous. Pour toute l'année 2014, 1'178 adhérents en firent de même : je pense que nous dépasserons bientôt ce chiffre. Soyez-en remerciés, nous en ferons bon usage.
- Nos séances d'information ont toujours le même succès : le 27 janvier dernier à Epalinges, nous avons battu notre record de présences (260 personnes environ).
- Vous contribuez rapidement à bâtir notre base statistique sur les consommations d'électricité. Le 24 avril vers 20h30, nous avons envoyé un mail à 600 d'entre vous en demandant ces renseignements. Les réponses ont été rapides, nombreuses et complètes. Nous allons publier sous peu ces chiffres relatifs à un groupe de plus de 1'200 logements vaudois avec chauffage électrique. Cela va être éclairant, sans jeu de mots.



L'ÉNERGIE ÇA OBEIT
AUX LOIS DE LA
PHYSIQUE OU AUX
LOIS DE LA
POLITIQUE ?



2) Ce qui n'avance pas

Nous sommes englués dans le dossier du **règlement d'application de la loi Vaudoise sur l'Energie**.

Nous avons perdu le premier set : la Cour Constitutionnelle a préféré la théorie du silence qualifié du Grand Conseil à notre démonstration de la lacune authentique soutenant que les recours constitutionnels doivent bénéficier des fêtes judiciaires.

C'est du jargon pour vous ? Pas de souci : on vous expliquera le 10 juin. Nous sommes au service pour le 2ème set. Pour filer la métaphore tennistique, nous irons au tie-break et au 5ème set s'il le faut.

Match à suivre donc...

La question du **remplacement de nos chauffe-eau à résistance** est toujours pendante. La « célèbre » Conférence des Directeurs Cantonaux de l'Energie (ENDK) veut plusieurs choses aberrantes :

- Interdire de remplacer les chauffe-eaux électriques utilisés en dehors des saisons de chauffage pour les immeubles chauffés au mazout ou au gaz en hiver. Ceci ne nous concerne pas directement, sauf que nous comprenons mal l'idée de renoncer, pour la belle saison, à un chauffe-eau non polluant.
- Imposer les chauffe-eaux PAC (boiler-PAC). Quelques précisions d'abord :

La plupart d'entre nous avons un chauffe-eau à résistance dont la longévité est étonnante : nous en connaissons un, régulièrement détartré il est vrai, qui fête ses 44 ans.

Les distributeurs d'électricité savent équilibrer leurs réseaux en enclenchant-ou déclenchant- à distance- les boilers. Il n'y a pas si longtemps, Romande-Energie avait offert à ses clients de remplacer leur boiler par un modèle plus grand en ne facturant que la pose. Vous connaissez sans doute des gens qui ont bénéficié, et ils ont bien fait, de cette offre.

Un tel boiler classique de 250 à 300 litres coûte actuellement environ 2500 CHF rendu-posé.

Le règlement veut imposer le remplacement de nos bons vieux appareils par des boilers-PAC ou des boilers solaires thermiques.

Un **boiler-PAC** chauffe notre eau sanitaire en prélevant de la chaleur autour de lui. Il coûte au moins 5'500 CHF rendu-posé pour 250 litres. Combien de kWh permet-il d'économiser ?

Voilà notre question : **qui, parmi vous, a fait un tel changement?**

Nous sommes intéressés par votre expérience, vos commentaires et vos chiffres.

Un **boiler solaire thermique** utilise la chaleur solaire via des panneaux solaires thermiques. L'installation est plus coûteuse (16'000 CHF environ), mais vous profitez de l'énergie gratuite du soleil à long terme.

Même question: votre expérience nous intéresse. Il semble que le seuil de rentabilité d'un tel système est très lointain: soit il faut agir dans l'optique d'une plus-value pour la maison, soit il faut agir par militantisme pro-climat. Ce qui est respectable évidemment.

SI ON SE CHAUFFE
À L'ÉLECTRON
ON SE RETROUVE
EN PRISON ?



A ce propos, **Romande-Energie** qui est le fournisseur de plus de 80% d'entre nous, fait actuellement **une offre pour un boiler-PAC avec un rabais de 20% sur l'appareil** ; la pose et l'évacuation de l'ancien sont facturées en sus. Cette action à long terme, soutenue par [ProKilowatt](#), va s'étaler sur quelques années. >

[Plus d'infos.](#)

Puisque notre avis a été sollicité, le voici :

- Cette offre est à l'honneur de Romande-Energie, car vous restez libre de choisir un autre fournisseur tout en obtenant la subvention.
- Si vous pensez que votre boiler actuel est en fin de vie, demandez des avis de fournisseurs, Romande-Energie et d'autres - pour comparer non seulement les matériels mais aussi les conditions d'installation. Un boiler-PAC doit être installé dans un local non chauffé d'au moins 20 m³ – buanderie en sous-sol ou garage. S'il est installé dans un local ou appartement chauffé, il faut alors prévoir une prise d'air à l'extérieur, car il serait contre-productif d'utiliser de l'air « intérieur » chauffé pour produire l'eau sanitaire, avec un rendement « moyen ». Mais l'air extérieur est souvent plus froid, donc le rendement thermique est moindre. Nous pensons donc que, pour un appartement par exemple, le boiler-PAC n'est pas approprié.
- Nous n'avons trouvé aucun calcul convaincant de la rentabilité d'un boiler-PAC. Nous cherchons toujours et sommes à l'écoute de tous ceux qui ont des lumières sur le sujet.

La grande question est combien de kWh/an faut-il pour chauffer l'eau sanitaire d'une famille ?

De l'étude fédérale [Analyse des schweizerische Energieverbrauchs](#), nous pouvons déduire une consommation moyenne de 2'150 kWh/an/logement. Un peu moins pour les chauffe-eau ohmiques (les nôtres) : 1'930.

Qui d'entre vous a un compteur spécifique pour son chauffe-eau ? Contribuez à notre instruction en vous annonçant par mail ou courrier.

3) L'obligation de démanteler nos chauffages électriques

Quant au « **grand problème** » : l'obligation de **démanteler à terme nos chauffages électriques**, nous restons dans l'attente.

Notre position est simple : il convient d'abord de mieux connaître les données réelles du chauffage, de tous les modes de chauffage. Nous sommes prêts à participer à un « **Observatoire du chauffage domestique vaudois** ». Notre étude sur les 1'200 cas que nous connaissons pourrait être la première pierre de cette institution. Mais serons-nous entendus et surtout, écoutés ?

That is the question !

Bien à vous,

Jean-Pierre Mérot, président de Choc Electrique



Fête des Voisins

Elle a lieu à fin mai, souvent le 29 ou le 30. C'est une excellente occasion d'échanges ; parlez de Choc électrique à vos voisins, surtout s'ils ont le chauffage électrique.

Assemblée Générale

L'avenir sera-t-il électrique ?

Nous vous informerons de tout élément nouveau, nous répondrons à vos questions : venez nombreux.
10 juin 2015, 20h00, centre Montoly à Gland

Post scriptum :

Un problème technique nous a empêché de traiter certains messages et demandes d'inscription effectuées depuis notre site internet. Nous terminons de traiter les dernières demandes et avons pris les mesures nécessaires pour qu'un tel problème ne se reproduise pas. Merci beaucoup de votre compréhension.



retrouvez-nous sur www.chocelectrique.ch